

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction des transports ferroviaires
et fluviaux et des ports

**Arrêté du 3 août 2026
portant agrément d'une psychologue au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010
relatif à la certification des conducteurs de trains**

NOR : TRAT2620025A
(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre des transports en date du 3 août 2026, la personne dont le nom suit est agréée pour une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains :

Psychologue : Marion COLAUD.